ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 9867

Texte de la question

M. Michel Delebarre attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la décision du Gouvernement de baisser les crédits alloués aux dispositifs de lutte contre la toxicomanie de 12 %, soit près de 3 millions d'euros. Dans les faits, cette diminution se traduira par une réduction du budget de tous les centres de prévention et de lutte contre la toxicomanie de la région Nord - Pas-de-Calais, qui, de ce fait, seront pénalisés d'année en année par des mécanismes comptables. Cela entraînera également une certaine précarité des cofinancements de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et toxicomanies. Aussi cette situation risque-t-elle de réduire à néant les effets d'une politique de prévention et de lutte contre les toxicomanies menée depuis plus de vingt ans. Pour le seul département du Nord, le déficit structurel engendré par cette mesure est estimé à près de 800 000 euros, simplement afin que le dispositif actuel puisse fonctionner. Plusieurs centres d'hébergement de la région, déjà en grandes difficultés, risquent ainsi de devoir supprimer des places d'accueil, voire de fermer leurs portes, ce qui aurait pour conséquence de renvoyer les toxicomanes dans la rue, sans aucun suivi et livrés à eux-mêmes. Le monde associatif est aujourd'hui en émoi face à cette situation et s'inquiète de l'intérêt que le Gouvernement veut bien lui porter. Il lui demande donc de lui préciser les mesures qu'entend prendre le Gouvernement en matière de prévention et de lutte contre la toxicomanie, en terme de moyens et au niveau de la définition d'une politique gouvernementale en la matière.

Texte de la réponse

Le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées souhaite tout d'abord rappeler son engagement total dans ce domaine. Ayant pleinement conscience des enjeux de cette question prioritaire et fondamentale pour la société française, il mesure tous les efforts que les associations y consacrent chaque jour. Il est en effet convaincu que l'action de terrain demeure une priorité et se félicite que M. Didier Jayle, médecin et professionnel de terrain, ait été nommé président de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT). S'agissant du financement des centres de soins spécialisés pour les toxicomanes (CSST), le ministre a obtenu l'annulation du gel budgétaire de 3 millions d'euros qui menaçait le budget des CSST. Ce gel avait eu pour conséquence de retarder la délégation du reliquat de 5 % des crédits. Le ministre comprend tout à fait l'inquiétude des associations, d'autant que l'information avait été rapidement relayée par l'Association nationale des intervenants en toxicomanie (ANIT). Cependant, au 1er novembre 2002, la situation était rétablie puisque l'ensemble des crédits inscrits en loi de finances initiale 2002 avaient été délégués dans les régions pour financer les CSST. Pour faire face à l'augmentation des besoins et après analyse des indicateurs régionaux et départementaux, la Direction générale de la santé a procédé à un redéploiement interne des crédits en faveur des départements dépourvus de centres de soins spécialisés pour toxicomanes afin d'améliorer l'offre de soins. Ces mesures ont principalement été destinées à développer l'accès à la méthadone et à mettre en place des CSST dans les départements qui en étaient dépourvus.

Données clés

Auteur : M. Michel Delebarre

Circonscription : Nord (13e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 9867
Rubrique : Drogue
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 décembre 2002, page 5233
Réponse publiée le : 10 mars 2003, page 1879